



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION
DE LA LOIRE AVANT DANS L'AGGLOMERATION
NANTAISE

Communes de BOUGUENAI, COUERON, INDRE,
LA MONTAGNE, LE PELLERIN, NANTES, REZE,
SAINT-HERBLAIN, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU et SAINT-
SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Zonage réglementaire

La Montagne

LEGENDE

R : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort	B : secteur urbain affecté par un aléa fort
R1 : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort et situé dans un secteur de requalification urbaine	B1, B2 : secteurs urbains affectés par un aléa fort inclus dans une zone de requalification urbaine. B1 : Reze Pirmil les Isles (RUI) B2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC)
r : champ d'expansion des crues affecté par un aléa moyen ou faible	b : secteur urbain affecté par un aléa moyen ou faible
Zp : secteur spécifique d'activités portuaires en lien avec le fleuve	be : secteur urbain dense affecté par un aléa moyen ou faible
NIV : secteur non inondable vulnérable	b1, b2 : secteurs urbains affectés par un aléa moyen ou faible inclus dans une zone de requalification urbaine. b1 : Reze Pirmil les Isles (RUI) b2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC)
RUI : zone de requalification urbaine de Reze - Pirmil - Les Isles	— Limite communale
RUBC : zone de requalification urbaine de Nantes - Bas Chantenay	5.60 Cote NGF de la crue de référence du PPRI
	5.61 Ligne continue : cote tous les 5 cm
	— Ligne discontinue : cote tous les 1 cm

Echelle : 1/5000

0.2 km (1/50000 échelle)